

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ACCUEIL DES CIRQUES ET DES ARTS NOMADES

CETTE DEMANDE DOIT ETRE TRANSMISE A :

VILLE DE TOURS
DIRECTION DU COMMERCE
Service des Animations Commerciales
1 à 3 rue des Minimes
37926 Tours cedex 9
commerce@ville-tours.fr

Toute délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) fait suite à une décision du Maire par arrêté municipal.

Les manifestations à caractère commercial sont soumises à l'application de droit de place dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal : Cirques : 480€/jour de représentation en 2024.

Toute candidature liée aux activités circassiennes commerciales pour le 4^{ème} trimestre doivent se conformer à l'avis de mise en concurrence lié à cette activité puis être transmise **avant le 3 juin 2024 à 12h00.**

Lieu d'implantation défini : terrain de Rochepinard (annexe n°1).

LE DEMANDEUR *(coordinateur qui suivra le dossier)*

NOM * :

Prénom * :

En qualité de * :

Téléphone * :

Email * :

LA STRUCTURE

NOM * :

Forme juridique de la structure * :

<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Particulier
<input type="checkbox"/> Société (SARL, EI, SA...)	<input type="checkbox"/> Collectivité
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="text"/>

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Site internet :

N° de Siren / Siret * :

Compagnie d'assurance * :

N° contrat d'assurance * :

N° de licence d'entrepreneur de spectacles attribué par la DRAC :

DESCRIPTIF DE LA PROGRAMMATION

Nom commercial du spectacle * :

Numéros proposés * :

- | | | | |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | Acrobatie aérienne | <input type="checkbox"/> | Équilibrisme |
| <input type="checkbox"/> | Jonglerie | <input type="checkbox"/> | Art clownesque |
| <input type="checkbox"/> | Magie et grandes illusions | <input type="checkbox"/> | Art de la danse |
| <input type="checkbox"/> | Patinage artistique | <input type="checkbox"/> | Art aquatique |
| <input type="checkbox"/> | Concert | <input type="checkbox"/> | Théâtre |

Art équestre (précisez le nombre) :

Domptage d'animaux exotiques et/ou sauvages (précisez le type d'animaux et leur nombre) :

<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>

Domptage d'animaux domestiques (précisez le type d'animaux et leur nombre) :

<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nbre	<input type="text"/>

Autre (précisez) :

Date du début du montage * :

Date de fin de démontage * :

Date de début des représentations * :

Date de fin des représentations * :

Planification des représentations * :

Lundi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mardi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mercredi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jeudi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vendredi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Samedi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dimanche	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Public attendu * :

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Tout public |
| <input type="checkbox"/> | Enfants à partir de <input type="text"/> âges |
| <input type="checkbox"/> | Adultes |

Billetterie sur site * : OUI NON

Billetterie en ligne * : OUI NON

Prix de places * :

Débit de boisson ou restauration * (annexe 2) : OUI NON

Autres ventes prévues * : OUI NON

Si oui, précisez (annexe 1) :

IMPLANTATION (terrain de la Fête Foraine, Rochepinard, avenue Camille Chautemps)

Etablissement Recevant du Public (ERP) Chapiteaux, Tentes et Structures (CTS) de catégorie * :

1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème}

Propriétaire de la structure * :

Extrait de registre, N° identification * :

Résistance en fonction de la météo * :

Dimension de la ou des structures * :

Emprise minimale * :

Jauge maximale attendue * :

Gradin ou autre * : OUI NON

Si oui, précisez : - La jauge maximale :

- L'homologation :

Diffusion sonore (annexe 3) : OUI NON

CAMPEMENT & STATIONNEMENT

Date d'arrivée * :

Date de départ * :

Nombre de voitures * :

Nombre de camions * :

Nombre de semi-remorques * :

Nombre de caravanes * :

Nombre de personnes logées sur site * :

Besoins

- Eau potable * : OUI NON
Si oui, remplir le contrat de fourniture d'eau potable (annexe 5)
- Eaux usées * : OUI NON (autonome)
Si non, précisez le mode de récupération et de traitement :

- Electricité * : OUI (*réseau Enedis*) NON (*autonome*)
 Si non, précisez le mode d'alimentation :
 Groupe électrogène Energie renouvelable
 Autres

- Clôture des installations * : Autonome Prestataire
 Si prestataire, précisez le nom de la société

- Type de barrières * :

- Toilettes pour le public * : Autonome Prestataire
 Si prestataire, précisez le nom de la société

NOTE D'INTENTION

Dans cette partie vous expliquerez, le cas échéant, les actions que vous avez mises en place autour de ces enjeux :

- Le Développement Durable et le respect de l'environnement :

- Le bien-être animal, dans le cas de spectacle d'animaux domestiques et sauvages :

- Le suivi de la scolarisation des mineurs de moins de 16 ans :

Je soussigné(e) _____, reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des demandes à faire conjointement, le cas échéant, aux Services : Protocole, Sports, Service d'Hygiène et Santé, etc., des recommandations, des consignes de sécurité énumérées dans ce document et m'engage à les respecter.

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus fournies et avoir pris connaissance de l'avis de mise en concurrence.

Je m'engage à respecter le plan d'implantation prévu dans l'annexe 1.

Fait à _____ le _____

* **Champs obligatoires**

Signature

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- Un mémoire de présentation artistique accompagné de photographies et vidéos (à envoyer par clé-USB ou lien dématérialisé) ;
- Un dossier de sécurité :
 - Implantation des installations (chapiteaux, gradins, scènes, équipements électriques, manèges, buvettes, sanisettes, point d'eau, etc.) ; Plan de masse (annexe 1) ;
 - Dispositifs de sécurité : périmètre, barrières, registre de sécurité ;
 - Voies d'accès des services de secours ;
 - L'emplacement des points de collecte de déchets, etc.
- Une licence d'entrepreneur de spectacles attribuée par la DRAC comprenant une attestation de formation spécifique à la sécurité des spectacles ;
- Le registre de commerce de moins de 3 mois
- Une assurance responsabilité civile de l'année en cours ;
- Le récépissé de la déclaration de l'URSSAF si emploi de personnel ;
- Le cas échéant, un certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques délivré par le ministère de l'environnement ;

A fournir selon votre situation :

A la Métropole de Tours :

- Raccordement au réseau d'eau potable : contrat de fourniture d'eau potable (annexe 5) ;

Au service Commerce :

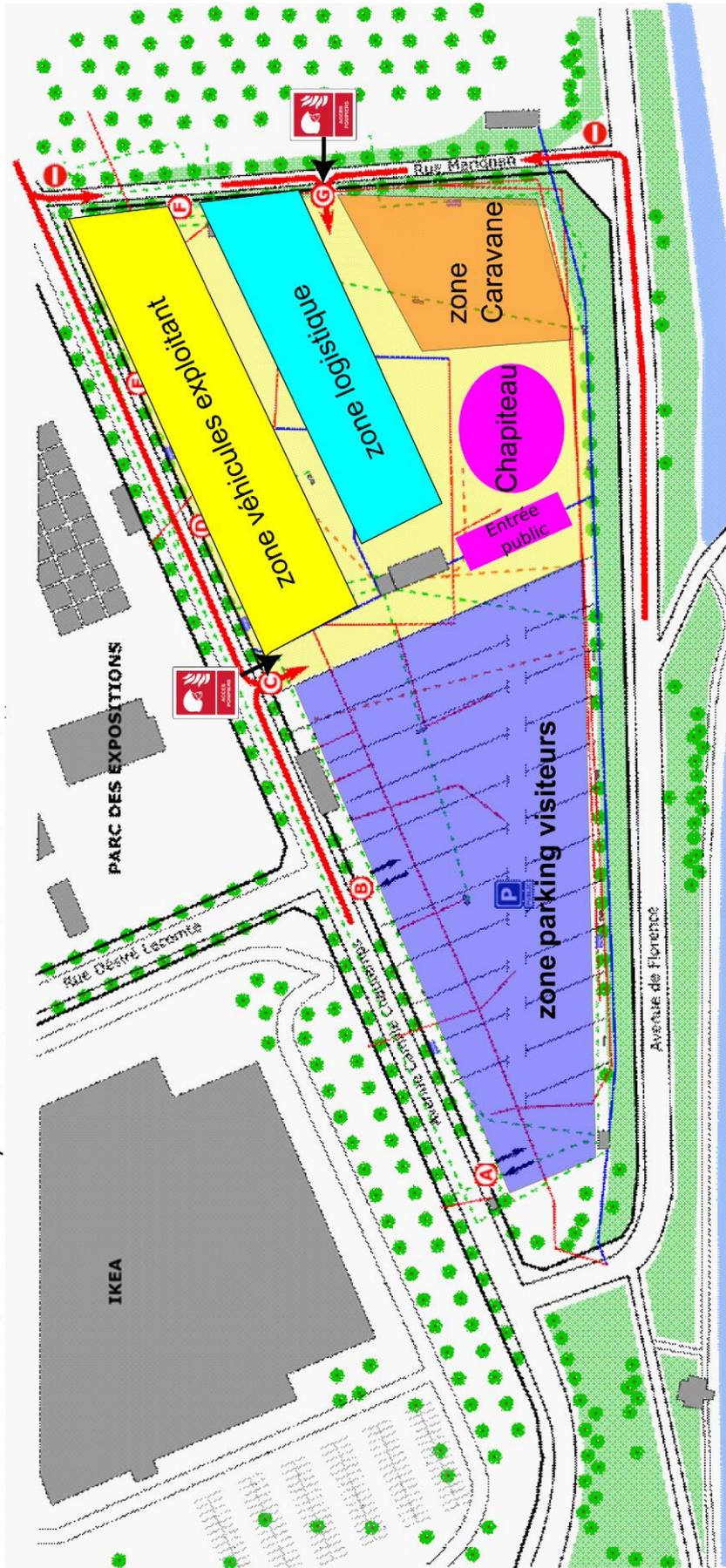
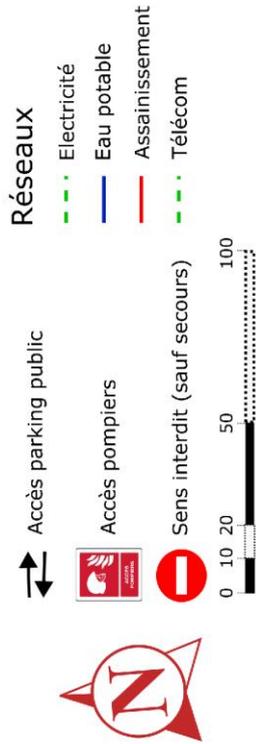
- Vente de produits dérivés : déclaration préalable de vente au déballage, accompagnée d'un justificatif d'identité du déclarant (annexe 2) ;
- Débit de boisson : demande d'autorisation de débit de boissons temporaire (annexe 3) ;
- Diffusion sonore : demande de dérogation à l'arrêté préfectoral « bruits de voisinage » (annexe 4) ;
- Commerce de restauration : récépissé de déclaration relatif à l'inspection sanitaire délivré par la direction départementale de la protection des populations.

Éléments pour la commission de sécurité :

- Le plan et la fiche technique du chapiteau ;
- Le plan des aménagements intérieurs du chapiteau ;
- Un procès-verbal de classement en réaction au feu ;
- Le rapport de vérification de l'ensemble des installations électriques propres à l'établissement ;
- Attestations de formation des personnes à la sécurité incendie et à la mise en œuvre des moyens d'extinction ;
- Attestation de vérification des extincteurs,
- Attestations de formation du port de harnais ;
- Un extrait du registre de sécurité du chapiteau.

Plan d'implantation obligatoire des cirques et des arts nomades

TERRAIN DE ROCHEPINARD, Avenue Camille CHAUTEMPS





13939*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) _____, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement :

Observations :

TEL. 02-47-70-88-86

FAX. 02-47-70-88-78

SM/NR

MAIRIE DE TOURS

REF : /2023

**AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
LICENCE DE CATEGORIE 3**

/5

Association / Entreprise :

Adresse :

Nom du déclarant :

Fonction dans l'Association :

Téléphone :

Mail :

Date	Lieu	Horaires	Type/Manifestation

Toutefois, j'attire votre attention sur la nécessité absolue de respecter la tranquillité du voisinage ainsi que les conditions d'occupation de domaine public.

Cette autorisation est accordée en application de la réglementation en vigueur :

Articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités

Territoriales Articles L.3321-1 et L.3334-2, alinéa 1, du Code de la Santé

Publique

Zones protégées : aucun débit de boissons de 3^{ème} catégorie ne pourra être établi à moins de 100 mètres des établissements de santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ; 2° Etablissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ; 3° Stades, piscines, terrains de sport publics ou privés.

Responsabilités du bénéficiaire de cette autorisation :

- Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons, notamment il s'engage à ne délivrer aucune boisson de 3^{ème} catégorie :

- aux personnes en état d'ébriété ou d'excitation manifeste ;
- aux mineurs de moins de 18 ans non accompagnés ;
- en pratiquant un tarif inférieur à celui des boissons non alcoolisées ;
- à toute personne après l'heure prévue pour la fin de la manifestation.

- Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les 2 groupes suivants :

Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés (ou ne comportant, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré), limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

Groupe 2 & 3 : Boissons fermentées non distillées : vins (y compris champagne), bières, cidres, poirés, hydromels, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), apéritifs à base de vins, les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerise ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool).

Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements. Le Maire de Tours se réserve la possibilité de retirer à tout moment l'autorisation accordée et de refuser toute nouvelle demande ultérieure présentée par la même personne ou le même organisme.

Le requérant

Fait à Tours, le
P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué
M. GEIGER

**Demande de dérogation à l'arrêté Préfectoral « Bruit de voisinage »
MANIFESTATIONS SUR LES VOIES ET ESPACES PUBLICS**

à adresser en mairie au moins 30 jours avant le début de l'évènement.

ATTENTION : Ne concerne pas les événements privés pour lesquels aucune dérogation n'est accordée.

DEMANDEUR Nom : Prénom : Agissant au nom de (le cas échéant) : Adresse : Tél : Fax : Courriel :
--

EVENEMENT Nature de l'évènement : Lieu de l'évènement (adresse précise) : Horaires et dates de l'évènement :

SONORISATION Sources potentielles de nuisances sonores : Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus : puissance totale de la sonorisation watts nombre et puissance des haut-parleurs : x watts nombre et puissance des enceintes : x watts éventuellement préciser la puissance de sonorisation sur véhicule watts

Pièces à joindre : – plan de situation du lieu de l'évènement (avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches, et le cas échéant avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, de maternités, de maisons de convalescence et de retraite ou autres établissements similaires), Descriptif des dispositions qui seront prises pour préserver le système auditif des personnes participant à l'évènement et limiter les éventuelles nuisances sonores pour le voisinage :

Fait à
Le

SIGNATURE

CONTRAT FOURNITURE D'EAU

→ à transmettre directement à :



Siège : 60 avenue Marcel Dassault – CS 30651 – 37206 Tours Cedex 3
 Direction du Pôle Environnement et Cadre de Vie – Direction du Cycle de l'Eau – Service Relation à l'abonné et facturation –
 Secteur Tours – 6 rue de la Ménardière – 37540 SAINT CYR SUR LOIRE
 Tel : 02 47 80 11 00 – Mail : eau.tours01@tours-metropole.fr

Référence de site et
secteur :

Relevé contradictoire
du compteur

Index : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature abonné
partant,

Signature abonné
entrant,

Compteur n°

Diamètre : _____

Pièces à joindre :

- copie pièce d'identité
 extrait Kbis
 RNA
 N° SIRET/SIREN
 code APE ou NAF
 attestation propriété
 formulaire de
consentement mutuel
 copie état des lieux
 relevé contradictoire

CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, représentée par le Vice-Président délégué à l'Eau Potable et à l'Assainissement d'une part,

ET L'ABONNE : PARTICULIER PROFESSIONNEL

Nom :

Prénom :

Date (et lieu) de naissance :

Adresse :

Courriel :

Tel : /

SIRET :

Agissant en qualité de propriétaire locataire syndic
 gérant pour le compte de

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis

- L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat,
- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement évolueront par décisions du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire,
- L'abonné s'engage à faciliter l'accès au compteur par les agents du service de l'eau,
- L'abonné ne pourra mettre fin au présent contrat que par résiliation expresse auprès du service de l'eau. En l'absence, il reste redevable des consommations relevées sur ce compteur.

La signature du présent contrat vaut acceptation des dispositions figurant dans le règlement du service d'eau potable, qui pourra être envoyé sur simple demande.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement susvisé.

Adresse d'expédition des factures (si différente) :

Fait à _____ Le _____

Signature de l'abonné précédée de la mention
« Lu et approuvé »

IMPORTANT : En cas de départ, contacter le service pour la résiliation du contrat et mise à jour de vos coordonnées.
ATTENTION aux fuites : surveillez vos consommations en effectuant si possible des relèves régulières de votre compteur d'eau.

Le traitement des données ci-dessus est nécessaire pour faire aboutir votre demande. Tours Métropole Val de Loire s'assurera que ces données soient protégées et ne les conservera que pour une durée limitée. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée Loi informatique et libertés 78-17, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles et/ou la rectification de celles-ci en vous adressant à notre délégué à la protection des données à donneespersonnelles@tours-metropole.fr